

## Qu'est-ce qu'un P.P.S ?

### Projet Personnel de Scolarisation

**Le P.P.S.** est un dispositif relevant de la M.M.P.H. (Maison Martiniquaise des Personnes en situation de Handicap) , s'adresse aux élèves pour qui la C.D.A.P.H. (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) a notifié une compensation en conséquence d'un handicap.

**La famille saisit la MDPH** afin de faire part de ses demandes relatives au parcours de formation de son enfant. Au sein de l'établissement, les membres de l'équipe éducative finalisent le document GEVASco 1ère demande. Le directeur de l'école ou le chef d'établissement conserve ce document et en donne une copie à la famille qui devra la joindre au dossier déposé à la M.M.P.H.

**La CDAPH prend les décisions relatives au parcours de formation**, le P.P.S est établis, il précise :

- **l'orientation scolaire** (classe ordinaire, Ulis école/CLG, établissement spécialisé...)
- **l'aménagement de la scolarisation** (prise en charge extérieure durant le temps scolaire...)
- **les adaptations pédagogiques** : allègement du travail, photocopiés de cours, aménagement des évaluations
- **Les mesures d'accompagnement** : AESH...
- l'attribution **de matériel pédagogique adapté**

**L'enseignant référent** handicap anime **les E.S.S.** (Équipes de Suivi de Scolarisation) comprenant les parents, les enseignants, le psychologue scolaire, la santé scolaire et toutes les personnes autour de l'enfant. L'E.S.S. s'assure de la mise en œuvre **du P.P.S.** Elle est réunie à minima une fois par an

**Le P.P.S.** est révisable à chaque changement de cycle et à chaque fois que la situation de l'élève le nécessite.